

# Colloque

Les parcours des jeunes en  
protection de l'enfance :  
le besoin de continuité à  
l'épreuve des ruptures

**Mardi 26 mars 2019**  
de 9h à 17h  
Gaumont Multiplex  
Grand-Quevilly

**IDEFHI**

INSTITUT DÉPARTEMENTAL  
DE L'ENFANCE, DE LA FAMILLE  
ET DU HANDICAP POUR L'INSERTION



**SEINE-MARITIME**  
- LE DÉPARTEMENT -



# Présentation

La notion de parcours est aujourd'hui au cœur des priorités et des réflexions en protection de l'enfance. La loi du 16 mars 2016 relative à la protection de l'enfant a ainsi consacré la notion de parcours en inscrivant, dans son titre deux, l'impératif de « travailler à la sécurisation du parcours de l'enfant en protection de l'enfance ». La formulation de cette exigence invite à s'interroger sur ce que peut être un parcours sécurisé - ou au contraire, insécurisé.

Interroger les parcours des jeunes en protection de l'enfance, c'est aussi et surtout questionner en quoi les interventions éducatives et thérapeutiques qui composent et jalonnent ce parcours répondent aux besoins fondamentaux des jeunes accueillis aux différentes étapes de leur développement et en quoi elles leur offrent des supports ou des ressources en vue de leur construction identitaire en tant que futur adulte.

Il est donc important, pour les services de protection de l'enfance, qu'ils comprennent précisément quels sont les mécanismes et les facteurs de ruptures de parcours et en quoi ces ruptures peuvent avoir des effets délétères ou néfastes pour le public accueilli.

## **Les parcours des jeunes en protection de l'enfance : le besoin de continuité à l'épreuve des ruptures**

Pour cela, l'IDEFHI a souhaité mener une réflexion sur ces questions et a débuté en septembre 2017 une recherche-action sur les parcours des jeunes accompagnés en protection de l'enfance.

Cette journée sera donc l'occasion de présenter les principales conclusions et pistes de réflexion qui émergent de ce travail et de les mettre en lien et en résonance avec d'autres travaux récents menés sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance et sur les ressources et supports nécessaires à la construction identitaire de ces jeunes. Le colloque a lieu au Multiplex Gaumont de Grand-Quevilly, dans une salle pouvant accueillir 400 personnes. Il est ouvert à l'ensemble des professionnels du secteur dans le département de Seine-Maritime.



# Programme

## 9h

Ouverture du colloque par Pascal MARTIN, président du conseil départemental de Seine-Maritime et Nathalie LECORDIER, présidente du CA de l'IDEFHI

## 9h20-10h

Conférence introductive « Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance » par Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS, rédactrice du rapport issu des travaux de la conférence de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance

## 10h-10h15

Discussion, échanges

## 10h15-10h30

Pause

## 10h30-11h

« Une recherche-action sur les parcours en protection de l'enfance - problématique et méthodologie », par Ludovic JAMET, chargé de mission qualité à l'IDEFHI

## 11h-11h30

« Ce que les dossiers disent des parcours des jeunes », par L. JAMET, S. BENMUSSA, V. NOBLE et S. SANTUS, psychologues à l'IDEFHI.

## 11h30-12h

« Ce que les jeunes disent de leur parcours », par L. JAMET et M. GAUTHIER, psychologue à l'IDEFHI

## 12h-12h30

« Quelles propositions pour que la construction des parcours répondent aux besoins des enfants et jeunes accueillis ? » par Ludovic JAMET et E. FAISCA, formatrice à l'IDS

## Pause déjeuner

## 14h-14h30

« L'état des savoirs et des connaissances sur les parcours en protection de l'enfance au niveau national » par Anne OUI, chargée de mission à l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance

## 14h30-14h45

Discussion, échanges

## 14h45-15h45

Table ronde « Les parcours à l'épreuve des partenariats locaux » composée de Priscille GERARDIN, responsable des unités universitaires de Psychiatrie de l'enfant et de l'Adolescent - CHU/CH Rouvray ; Fabienne BASSOT, experte protection de l'enfance ; Solenne DONAL, juge des enfants, coordonateur, TGI de Rouen ; Anne GIREAU, directrice générale adjointe chargée du pôle des solidarités au Département de Seine-Maritime ; Catherine DUBOIS, directrice générale adjointe à l'association Les Nids.

## 15h45-16h

Discussion, échanges

## 16h-16h45

Conférence conclusive « Quels supports pour le processus de subjectivation et d'individuation des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance ? » par Perrine ROBIN, chercheuse en sciences de l'éducation, MCF UPEC, et membre élu du Conseil National de Protection de l'Enfance (CNPE)

## 16h45-17h

Clôture du colloque par Éric GOUNEL, directeur général de l'IDEFHI

**L'IDEFHI** (Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille et du Handicap pour l'Insertion) est un établissement public, social et médico-social implanté en Seine-Maritime. Il intervient dans les domaines de la protection de l'enfance et du handicap. Il accueille et accompagne des enfants, des adolescents, de jeunes adultes et des adultes en situation de handicap.

Son siège se situe à Canteleu, dans la métropole rouennaise. Il compte 16 services spécialisés, également présents à Neufchâtel-en-Bray et au Havre, ainsi qu'une centaine d'unités réparties sur tout le territoire seino-marin.

Que ce soit dans le domaine de la protection de l'enfance ou celui du handicap, l'IDEFHI mène des actions qui vont de la protection à l'insertion professionnelle en passant par les soins, l'éducation et le développement personnel. L'établissement travaille en coordination avec les familles.

Il réunit des équipes pluridisciplinaires, composées d'éducateurs, de psychologues, d'assistants familiaux, jardiniers, informaticiens... Ces professionnels sont complétés par des intervenants extérieurs : médecins, animateurs.

## Nos principes d'intervention

L'IDEFHI place l'enfant, sa famille ou l'adulte au centre de ses interventions, en prenant prioritairement en compte ce qui donne sens à leur existence :

- il les reconnaît dans leur globalité, leur histoire et leurs groupes
- d'appartenance,
- il les considère comme acteurs des décisions les concernant,
- il les soutient dans l'exercice de leurs droits,
- il les valorise en développant leur potentiel et en leur permettant de s'autonomiser.

L'IDEFHI :

- Accueille, accompagne et soutient la construction du projet de vie de celles et ceux, qui à un moment de leur existence, sont en difficulté ou en danger,

- Met en œuvre les conditions d'accès à la citoyenneté, concourant à l'épanouissement individuel et collectif des personnes accueillies.



## Accompagner, soigner, orienter...

L'ensemble des actions et des attitudes éducatives, thérapeutiques et pédagogiques visant à promouvoir le développement de la personne en tenant compte de ses caractéristiques propres et de son environnement familial et social. Il s'agit de la mise en œuvre d'une démarche institutionnelle globale qui consiste à accueillir, entendre et guider chaque enfant, adolescent ou adulte de manière individualisée, en respectant sa personnalité.

Les valeurs humaines sont au cœur de son projet : respect de la situation et du vécu de chacun, chaleur et bienveillance de l'accompagnement, écoute et dialogue dans les relations quotidiennes.

## Nos partenaires

L'IDEFHI travaille en lien étroit avec la société civile : autorités judiciaires, Education nationale, collectivités locales, entreprises, associations...

Il exerce ses missions dans le cadre des grandes orientations sociales du Département de Seine-Maritime et de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, qui sont ses deux principaux financeurs.

## L'IDEFHI, toute une histoire

L'IDEFHI est né officiellement le 1er janvier 2008 sur décision du Conseil Général de la Seine-Maritime de transformer ce qui était jusqu'alors un service départemental en établissement public autonome.

Il est aussi l'héritier d'une succession de structures qui ont élargi sa vocation depuis le début du XXème siècle. Aux soins dispensés au sein du Préventorium (1919) puis de l'Aérium (1952) se sont ajoutées les œuvres puis la protection de l'enfance (1957) et, plus récemment, les missions autour du handicap (1984).

Au fil du temps, l'IDEFHI a essaimé un peu partout en Seine-Maritime, pour être au plus près des besoins des usagers et de leurs familles. Canteleu, Neufchâtel-en-Bray, Eu, Elbeuf, Le Havre... Aujourd'hui, une centaine de lieux, d'unités, de foyers et de maisons dépendent de l'établissement, y compris dans le département voisin de l'Eure.

En près de cent ans d'histoire, l'IDEFHI a accompagné plusieurs dizaines de milliers d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes en situation de fragilité, transitoire ou plus durable.

Ses équipes les ont accueillis, protégés, éduqués, écoutés avec toujours cette même finalité : leur donner le cadre, les repères et les éléments de stabilité nécessaires pour leur vie future.

## En quelques chiffres

**2<sup>ème</sup>** établissement public médico-social de France.

**1 400** agents,

**1 600** jeunes et adultes accueillis

**80 000** m<sup>2</sup> de bâtiments

Découvrez la présentation vidéo de l'IDEFHI sur  
[www.idefhi.fr](http://www.idefhi.fr)



# Résumé de l'étude

## La prévention des ruptures de parcours : des motifs et facteurs de rupture à l'élaboration de stratégies d'action (IDEFHI – CD 76)



La notion de parcours est aujourd'hui au cœur des priorités et des réflexions en protection de l'enfance. La loi du 16 mars 2016 relative à la protection de l'enfant a ainsi consacré la notion de parcours en inscrivant, dans son titre deux, l'impératif de « travailler à la sécurisation du parcours de l'enfant en protection de l'enfant ». La formulation de cette exigence invite à s'interroger sur ce que peut exprimer l'idée d'un parcours sécurisé - ou au contraire insécurisé.

L'IDEFHI, établissement public accueillant 1087 enfants et jeunes au titre de la protection de l'enfance, a souhaité mener une réflexion sur cette question.

En s'appuyant sur les constats des récents travaux de l'ONPE et de l'ANESM ainsi que sur les outils théoriques proposés par les sociologies de l'action publique, des institutions du travail social et des temporalités, l'étude poursuit deux objectifs principaux :

- la documentation des mécanismes et des facteurs de ruptures de parcours, analysés principalement au regard d'une part des conditions d'interaction et d'échange entre les professionnels et le mineur permettant d'entretenir une relation compréhensive (Payet, Laforgue, 2010) et ainsi d'entendre la parole du jeune, ses attentes, ses craintes, ses souhaits, etc.; d'autre part au regard de la discordance ou de la concordance entre les logiques d'action temporelle des services et de leurs professionnels et la temporalité subjective des jeunes, en étudiant ce croisement et ce dialogue entre différentes temporalités dans la globalité de leurs dimensions (durée, horizon et projection, tempo, rythme) (Gardella, 2016, 2017) ;
- l'élaboration, dans une perspective pragmatique d'utilisation de ces connaissances pour améliorer l'action, d'outils (éducatifs ou organisationnels) permettant de prévenir, de remédier ou d'atténuer les ruptures de parcours et leurs effets.

Le dispositif d'enquête prend la forme d'une recherche-action au sein de l'IDEFHI, avec le concours des partenaires institutionnels (plus particulièrement l'ASE du CD 76). Cette recherche mobilise acteurs de l'IDEFHI (chercheurs et professionnels bénévoles pour participer à l'étude), Pierrine Robin (chercheuse de l'UPEC, membre du conseil national de la protection de l'enfance) et une formatrice en travail social (E. Faisca, IDS).

L'équipe met en œuvre un dispositif d'enquête construit en trois étapes (recueil de données débuté en septembre 2017) :

- Analyse de 100 dossiers des jeunes de 13 à 21 ans faisant l'objet d'une mesure de placement à l'IDEFHI (recueil des données finalisé ; codage et analyse quantitative en cours) ;
- Entretiens avec 30 jeunes dont les parcours ont été reconstitués à la lecture de leurs dossiers (réflexion sur les situations retenues et demande d'autorisation débutées en février) ;
- Analyse réflexive des parcours en focus-group animé par les chercheurs (L. Jamet et E. Faisca). 4 parcours ont été étudiés via ces focus-group. Pour chaque parcours, un groupe de professionnels a été constitué (comprenant cadre socio-éducatif, psychologue, éducateur et, en fonction des disponibilités et des besoins, assistant familial, assistante sociale, infirmière, etc.). Chaque groupe s'est réuni à 3 reprises. Ces groupes ont mené une réflexion collective, dans une perspective réflexive et dialogique (Ravon, 2016), à sur ce qui crée les ruptures afin, ensuite, d'élaborer des stratégies d'action et des outils permettant de prévenir, de remédier et d'atténuer les ruptures de parcours et leurs effets sur les jeunes.

Les apports théoriques et pratiques de cette recherche pourront alimenter la réflexion des établissements et services confrontés à ces mêmes difficultés, dans une démarche pragmatique et continue d'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement proposés en protection de l'enfance.



# Note scientifique

## **La prévention des ruptures de parcours pour les jeunes bénéficiant de mesures de protection de l'enfance : des motifs et facteurs de rupture à l'élaboration de stratégies d'action (L. Jamet, IDEFHI, ONPE)**

La loi du 16 mars 2016 relative à la protection de l'enfant a consacré la notion de parcours en inscrivant, dans son titre deux, l'impératif de « travailler à la sécurisation du parcours de l'enfant en protection de l'enfance ». La formulation de cette exigence invite à s'interroger sur ce que peut exprimer l'idée d'un parcours sécurisé - ou au contraire insécurisé- en protection de l'enfance. Plus précisément, elle invite à questionner sous quelle forme cette sécurité ou insécurité s'expriment, comment elles se construisent et, en vue d'améliorer la qualité de la prise en charge en protection de l'enfant au regard des besoins et de l'intérêt de l'enfant, quels outils pourraient être élaborés et proposés aux professionnels et aux organisations pour aider les jeunes accompagnées et accueillies en protection de l'enfance à construire les projets de vie qu'ils souhaitent et qui leur soient accessibles.

## **La notion de parcours : manifestation des transformations de la relation d'aide et enjeu d'action publique en protection de l'enfance**

Si la notion de « parcours » est dorénavant inscrite dans le cadre juridique qui définit l'action publique du secteur de la protection de l'enfance, elle est employée depuis plusieurs décennies dans d'autres secteurs. Les travaux de Zimmermann ont montré comment le parcours est devenu une notion phare des politiques d'emploi et du travail (Zimmermann, 2011). La réflexion proposée par Zimmermann insiste également sur ce qui différencie la notion de parcours de celle de trajectoire ou encore de carrière : ces aspects interactif et réflexif (Zimmermann, *ibid.*). En cela, cette notion est particulièrement adaptée aux principes éthiques et pratiques édictés par les « nouvelles règles du social » (Astier, 2007). Pour Astier, les politiques publiques en matière d'action sociale et plus particulièrement ici de protection de l'enfance ont connu des évolutions importantes depuis les années 1980 qui ont profondément transformé tout autant les modalités que les objectifs de la relation d'aide (Astier, 2009).

Les travaux d'Astier rendent compte du passage d'un travail sur autrui à un travail avec autrui, à partir de l'émergence concomitante de six nouvelles « règles » qui ordonnent l'intervention sociale : il s'agit dorénavant pour les professionnels de la relation d'aide de travailler à l'activation des capacités des personnes en les responsabilisant et en les accompagnant à la réalisation de leur projet personnalisé.

L'idée de parcours, qui renvoie à celle d'un cheminement biographique durant lequel la personne est actrice du bon enchaînement des différentes séquences qui le constituent, est ainsi particulièrement adaptée aux principes éthiques d'activation, de personnalisation et de responsabilisation. Pour incrémenter ces principes éthiques dans les pratiques des professionnels, le législateur a imposé depuis le début des années 2000 un certain nombre d'outils aux services médico-sociaux et sociaux. Ces outils ont pour objectif de favoriser l'individualisation de la prise en charge et la co-élaboration, par l'institution et le bénéficiaire de l'aide ou de la mesure de protection, d'un parcours personnalisé (par exemple, les projet d'accueil et d'accompagnement et document individuel de prise en charge ou contrat de séjour avec la loi du 2 janvier 2002 ou encore le projet pour l'enfant avec la loi du 5 mars 2007).

L'application de ces outils – les différents projets personnalisés, quels que soient leur appellation et l'institution ou le service en responsabilité de leur mise en œuvre- induit l'émergence d'une action institutionnelle sécable, puisqu'ils délimitent dans le temps une séquence d'intervention élaborée en fonction d'une pluralité d'éléments : la situation familiale des enfants, le degré d'implication et d'adhésion des parents aux mesures proposées, le niveau d'autonomie et le degré de discernement des mineurs, leur stade de développement, les ressources de leur environnement familial et social, etc. L'action institutionnelle, si elle s'inscrit dans la durée, va donc connaître une succession de séquences – constituant autant d'accompagnement à la réalisation de projets personnalisés - qui doivent former un enchaînement logique et non heurté pour composer un parcours de prise en charge « cohérent ».



## **De l'importance d'un parcours de protection « cohérent » et « continu »**

L'importance de travailler à la continuité et à la cohérence du parcours s'appuie sur les conclusions de nombreux travaux ayant documenté les effets potentiellement préjudiciables et délétères des ruptures de parcours pour les enfants pris en charge en protection de l'enfance. Ainsi, l'étude ELAP dirigée par Fréchon et interrogeant les trajectoires de jeunes placés en protection de l'enfance, montre que les jeunes qui auraient connu beaucoup de placements différents (autant de séquences de parcours) auraient plus de difficultés à s'insérer socialement (Fréchon, Robette, 2013 ; Fréchon et alii., 2016).

La répétition de ruptures de lien (lors de changements de lieu de placement par exemple) peut en effet aboutir à la difficulté pour ces jeunes de « trouver leur place » (Robin et alii. 2014 ; Robin, 2017). Comme le souligne l'étude menée par Robin et al. sur la transition à l'âge adulte pour des jeunes sortants de la protection de l'enfance, de nombreuses recherches quantitatives et qualitatives, nationales et internationales, corroborent ce constat et illustrent la variété et la pluralité des aspects de la vie sociale possiblement affectés à l'âge adulte par les expériences de prise en charge en protection de l'enfance et plus spécifiquement par les situations de changements fréquents, quelquefois impréparés et incompris, de service d'accueil. Les travaux de Potin soulignent également le lien entre succession de lieux de vie et difficultés à maintenir un projet scolaire stable et à construire un réseau relationnel durable (Potin, 2017).

La continuité du parcours apparaît donc comme un élément fondamental dans le processus de subjectivation et de construction identitaire de l'individu. Elle appelle à ne pas penser uniquement sa construction sous l'angle de l'adaptation de chaque séquence d'intervention sociale aux besoins exprimés par l'enfant à l'instant T, mais à réfléchir également sur le sens donné à la continuité – ou discontinuité – de leur enchaînement, aux modalités par lesquelles l'individu participe aux prises de décisions et par lesquelles il en est informé.

Une attention particulière doit être portée sur ce que la construction du parcours propose comme continuité de sens afin qu'il puisse être mis en récit. Des fonctions de l'identité narrative pour la permanence de soi dans les travaux de Ricœur (Ricœur, 1990) à la reconnaissance de la co-narrativité comme besoin de l'enfant chez Golse (Golse, Missonnier, 2005), de nombreuses études ont relevé la nécessité de donner du sens à un parcours de vie pour que l'individu puisse se l'approprier sans dissonance. Le parcours, les raisons qui expliquent le passage d'une étape à l'autre, doivent non seulement pouvoir être narrés à l'individu par son environnement adulte mais celui-ci doit également pouvoir en dégager une narration qui fasse lien et écho avec les résonances que l'expérience de ces différentes séquences ont produit en lui (Rosa, 2018).

## Une réflexion en termes de sociologie des parcours pour des acteurs affaiblis : l'importance de replacer les parcours dans leurs contextes

Mineurs (ne disposant donc pas de l'aptitude juridique à exercer eux-mêmes les droits qu'ils détiennent), sujets en construction évoluant dans un environnement familial considéré par les services sociaux comme insuffisamment protecteur (et dans le pire des cas maltraitant) pour répondre à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux, les jeunes accompagnés ou accueillis en protection de l'enfance présentent un profil d'individus que l'on pourrait qualifier d'« acteurs affaiblis » (Payet, Laforgue, 2010). Cet affaiblissement se traduit notamment par les difficultés de ces individus à faire entendre leur voix dans leurs relations avec ces institutions. Pour que les institutions contemporaines, et ici plus particulièrement les services de la protection de l'enfance, rendent effectif et concret le rapprochement avec les individus qui leur est demandé par le législateur (dans le cadre des principes du respect des droits des usagers), elles doivent donc réussir à produire les conditions adéquates à ce qu'ils s'engagent dans un processus de renforcement de leur capacité.

Ces conditions, selon Laforgue, ont à voir avec la manière dont les institutions, pour être « compréhensives », « entrent en relation avec des acteurs faibles en faisant l'expérience du point de vue d'autrui » (Laforgue, 2009). La question de l'audibilité du discours des jeunes pour les institutions apparaît alors comme un élément central du travail éducatif. Comme le montrent les derniers travaux de Gardella, la réception du discours et l'ajustement des pratiques qui s'en suit détermine en grande partie l'inscription de l'intervention tantôt dans un care unilatéral (position d'expert peu à l'écoute du discours d'un acteur affaibli) et tantôt sur un care symétrique (attention soutenue au discours d'un acteur reconnu légitime à s'exprimer) (Gardella, 2017).

Au travers cette capacité à écouter le discours des jeunes, et partant à adapter les pratiques et les réponses proposées, sont en jeu les condi-

tions d'émergence d'une action qui concilie dans une même dynamique et vers un même objectif deux éléments en tension : les pulsions de vie des jeunes accueillis et les logiques d'action des professionnels et des services.

Une étude sur la construction des parcours en protection de l'enfance doit donc questionner comment ces jeunes affaiblis sont entendus par les institutions, comment ils dialoguent ensemble et comment, au travers ce dialogue, ils réussissent ou non à développer des capacités leur permettant de suivre librement une règle d'action, d'en inventer de nouvelles et ainsi, par l'expérience de cette autonomie, d'échapper en partie à leur situation de faiblesses initiales. Etudier cette interdépendance suppose de questionner les réflexivités à l'œuvre (des jeunes comme des professionnels) (Gardella, 2017) et le dialogue entre les actions individuelles du jeune, les évolutions de son contexte familial et social et la construction de l'accompagnement institutionnel qui lui est proposé, pour envisager au plus près ce qui crée, ou non, rupture, bifurcation (Abbott, 2010 ; Bessin et al., 2010) ou continuité.

En adoptant cette perspective, la présente étude documente les parcours de protection de l'enfance en pointant la focale sur ce qui crée lien ou rupture, attachement ou mise à distance. Si plusieurs études ont déjà renseigné la diversité des types de parcours (Fréchon et Robette, 2013 ; Potin, 2009, 2012) selon une pluralité de critères (l'âge de la première entrée, la situation familiale, le contexte départementale d'offre de prise en charge, etc.), il s'agit ici d'améliorer la



compréhension des causes de ruptures dans les parcours de protection et ce, que leur origine soit perçue dans un premier temps comme endogène (comportement du jeune), exogène (événement imprévu et/ou dramatique venant perturber le jeune) ou iatrogène (manque de réponse adaptée de la part des services éducatifs ou difficulté à la mettre en œuvre).



## Les temporalités à l'œuvre dans la construction des parcours

Le nombre important d'intervenants potentiels et la spécialisation-différenciation des services amènent à ce que chaque service, en fonction des prestations ou des mesures qu'il doit mettre en œuvre, développe ses propres logiques d'action temporelle. Ces logiques d'action se matérialisent et s'opérationnalisent en protocoles et outils qui respectent certaines échéances et calendriers précisément délimités (e.g. les protocoles d'admission de chaque établissement associatif). Les logiques d'action temporelles produisent donc, par leur diversité et la difficulté à les ajuster entre elles, une certaine discordance des temporalités (Jamet, 2012) qui s'accroît encore lorsqu'elles se confrontent à la temporalité vécue et subjective du jeune accueilli ou accompagné.

La construction d'un parcours naît du dialogue entre les attentes, les besoins et les souhaits du jeune et les logiques d'action des services. Cela suppose donc une opération de concordance des temporalités à deux niveaux : d'une part entre les différentes temporalités à l'œuvre dans les activités de protection de l'enfance ; d'autre part entre les

temporalités de ces activités et celle, vécue et subjective, du jeune.

Comme l'ont montré les travaux de Bessin (Bessin, 1998, 2006), le secteur de la protection de l'enfance est traversé par des logiques temporelles variées et quelquefois contradictoires, entre la nécessité de penser le temps long d'un accueil pour produire un « effet éducatif » et « l'impératif » du temps de l'urgence face à des situations d'enfants dont la gravité est jugée telle qu'elles appellent une réponse immédiate. Ce phénomène de dé-temporalisation du secteur de la protection de l'enfance amène à ce que ce cohabite sans forcément s'ajuster une pluralité de logiques d'action temporelles (la réponse dans l'urgence, la temporalité administrative de la mesure de placement, la temporalité éducative de l'accueil et de la construction d'une relation de confiance, etc.). Ces logiques se confrontent également à la possible discordance des temporalités subjectives (vécues) des différents protagonistes de l'accueil (l'enfant, un ou les parents, etc.).

Cet entrecroisement appelle à un travail, par les pratiques concrètes des acteurs, de synchronisation des logiques temporelles et des différentes temporalités vécues. Pour cela, les professionnels vont chercher à préparer un accueil, à s'accorder sur sa durée et à dégager un horizon temporel, une possibilité de projection dans l'avenir qui donne, à chacun, un sens à l'accompagnement éducatif proposé. Ces pratiques et ces protocoles doivent permettre de ne pas confronter les jeunes à des situations d'attente et d'incertitude - i.e. ce que Bessin appelle le temps suspendu, potentiellement anxiogène pour les jeunes qui en font l'expérience. Seulement, si ce travail apparaît nécessaire au regard des logiques des services, comment prend-t-il en considération les attentes et/ou les craintes du jeune prochainement accueilli ? Quelle place est laissée à cet instant dans la mécanique de l'activité des services à l'expression de la temporalité subjective (vécue) du jeune ?

Dans une perspective d'action institutionnelle compréhensive (i.e. attentive aux besoins, aux souhaits et à l'expression de l'autonomie de l'individu accompagné ou accueilli), l'attention apportée à cette dimension de l'ajustement des



temporalités est essentielle. Il est cependant important de ne pas considérer le travail à fournir pour donner du sens et une cohérence à un parcours par l'unique prisme de cette articulation des différentes séquences d'un parcours de protection et les tâches qu'elle appelle (anticipation, limitation temporelle de la séquence, projection pour sa suite, etc.).

La discordance des temporalités en protection de l'enfance produit une diversité d'expérience temporelle, pouvant, pour un même jeune à différents moments de son parcours, prendre la forme d'une suspension du temps puis de son déchainement. Cette variation n'est pas sans évoquer l'idée, présentée notamment dans les travaux de Rosa (2010), d'un paradoxe entre l'accélération du temps et l'expérience de son immobilité. Alors que le rythme de plus en plus soutenu de la succession des séquences de l'activité sociale produit « la sensation que le temps file de plus en plus vite », il est important que les jeunes puissent, sous peine de se vivre dans l'impossibilité d'avoir de prise sur ce temps qui passe, participer à l'élaboration d'un projet de vie à long terme, adapté à leur temporalité interne, qui leur permettrait de se stabi-

liser temporellement. Si cela n'est pas le cas, le risque est fort que ces jeunes ressentent le vertige d'être pris entre un « temps suspendu » sur lequel ils n'auraient aucune prise, l'expérience d'un temps immobile qui aboutit à un état de pétrification où l'individu n'est plus en mesure de se situer temporellement et de se projeter dans l'avenir, et un temps déchainé où, pour des raisons autres que celles de l'évolution de leurs attentes, de leurs souhaits et de leur projet, des changements de lieu d'accueil ou de situation leur sont proposés dans un rythme trop élevé pour qu'ils puissent s'approprier le sens de ces évolutions. Ces discordances des temps sont d'autant plus problématique que la compréhension du temps, la capacité d'un individu à se l'approprier, à dégager l'« à venir déjà présent dans le présent immédiat » (Bourdieu, 1997) est une composante importante du capital nécessaire à la constitution de soi en tant que sujet autonome.

### **Objectifs, terrain et dispositif d'enquête :**

L'un des objectifs de l'étude est donc la documentation des mécanismes et des facteurs de

rupture de parcours, principalement au regard (1) des conditions d'interaction et d'échange entre les professionnels et le mineur permettant d'entretenir une relation compréhensive et ainsi d'entendre et de lui offrir la possibilité d'exprimer ses attentes, ses craintes, ses souhaits, etc. (2) ; de la discordance ou de la concordance entre les logiques d'action temporelle des services et des professionnels et la temporalité subjective des jeunes, en étudiant les temporalités dans la globalité de leurs dimensions (durée, projection, tempo, rythme).

Le premier objectif renvoie à la contribution de l'étude à l'accumulation et à l'amélioration des connaissances sur les parcours des jeunes accueillis en protection de l'enfance. Dans une perspective pragmatique d'utilisation de ces connaissances pour améliorer l'action, le deuxième objectif sera d'évaluer, de modifier voire d'élaborer des outils (éducatifs ou organisationnels) permettant de prévenir, de remédier ou d'atténuer les ruptures de parcours et leurs effets.

Le dispositif d'enquête prend la forme d'une recherche-action (Lewin, 1951) située dans le cadre d'un établissement et d'un territoire précis : l'Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille et du Handicap pour l'Insertion (IDEFHI) du département de Seine-Maritime. Ce type de dispositif d'enquête offre des potentialités particulièrement adaptées aux objectifs de l'établissement : il permet à la fois d'impliquer les professionnels de terrain mais aussi de modéliser les préconisations ou propositions issues des résultats de l'étude pour accompagner un mouvement continu d'amélioration des pratiques et de la qualité de la prise en charge.

L'IDEFHI est un établissement public départemental rattaché au Département de Seine-Maritime. L'IDEFHI a en charge l'accompagnement des enfants et des familles au titre de la protection de l'enfance et du handicap sur le territoire départemental. A ce double titre et également dans le cadre d'une action globale de prévention sociale et médico-sociale, l'IDEFHI gère différents services et établissements sur la totalité du territoire départemental.

Concernant le public accueilli en protection de l'enfance, l'IDEFHI prend en charge 1023 mineurs et majeurs de moins de vingt et un ans . Le nombre d'enfants accueillis, la diversité des prestations proposées, l'étendue du territoire et l'expérience acquise concernant l'accueil de chercheurs font de l'IDEFHI un terrain de recherche particulièrement intéressant. En tant qu'établissement public intervenant dans le secteur de la protection de l'enfance et situé sur un territoire donné, l'IDEFHI travaille en coopération et en partenariat avec de nombreux acteurs institutionnels locaux : l'ASE du CD76, les juges des enfants du TGI de Rouen, la Maison des Adolescents du CHU de Rouen, etc. L'étude a débuté en juin 2017 et a été retenue pour bénéficier d'un soutien de l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) dans le cadre de son appel d'offres thématique 2018-2020. L'équipe de recherche est constituée de chercheurs et professionnels bénévoles de l'IDFHI pour participer à l'étude, ainsi que de Perrine Robin de l'UPEC et d'une formatrice de l'Institut Développement Social (IDS de Canteleu). Comme évoqué, le dispositif d'enquête est constitué de plusieurs étapes :

### **L'analyse des dossiers des jeunes**

Afin de restituer les différentes étapes de la construction du parcours des jeunes, tel qu'il est présenté par l'institution et les professionnels, l'équipe de chercheurs a procédé à un travail d'analyse de dossiers. L'accès aux données, la complète confidentialité et le respect des principes de protection des données personnelles ont été prévus en accord et sous le contrôle du service juridique et des archives de l'IDEFHI.

Les chercheurs ont eu accès à 100 dossiers éducatifs de jeunes accueillis par l'IDEFHI ayant entre 13 et 21 ans faisant, au moment de l'étude, l'objet d'une mesure de placement administrative ou judiciaire. Le nombre étudié par service respecte la répartition globale de ce public au sein de l'IDEFHI. Pour obtenir une représentativité des situations dans toute leur spécificité, les dossiers n'ont pas été choisis en fonction de leur contenu mais de manière aléatoire à partir de leur ordre alphabétique (34 dossiers de jeunes placés au

service adolescent de Rouen (à partir de la lettre B de leur nom de famille), 18 à l'accueil familial renforcé de Rouen (lettre F), 11 au Service Enfance de R (lettre J), 25 au service territorial Dieppois (L), 12 au service territorial havrais (P)).

L'équipe de recherche a procédé à certains ajustements dans la constitution du panel au cours de l'étude des dossiers, notamment pour obtenir un nombre de jeunes suivis en « double mesure » (protection de l'enfance et handicap) proche du pourcentage que représentent ces jeunes dans l'effectif global (17%).

Une grille d'analyse des dossiers a été construite pour que les membres de l'équipe de recherche renseignent les éléments les plus significatifs permettant de reconstituer le parcours du jeune tel qu'il transparait à la lecture des dossiers. Les chercheurs ont ainsi reconstruit le parcours de ces jeunes tel qu'il est mis en récit au travers les divers dossiers (dossiers éducatifs internes à l'IDEFHI, dossiers d'assistance éducative au tribunal pour enfant de Rouen, dossiers de l'ASE du CD76) par une centration sur différents indicateurs (les motivations des ordonnances de placement provisoire ; les constats et conclusions des évaluations initiales ; les contenus des décisions administratives ; les dates de début et de fin de mesure, de début et de fin d'accueil, de demande d'orientation, etc. ; les contenus des rapports éducatifs justifiant les demandes d'admission, d'orientation et/ou de fin de prise en charge, etc.). Pour les jeunes au parcours le plus long et ayant été accueilli dans d'autres structures ou services, le responsable de la recherche (L. Jamet) a complété les informations des dossiers internes à l'IDEFHI en consultant les dossiers ASE du CD 76 et les dossiers AE du TPE de Rouen.

Une grille d'analyse quantitative a été construite à partir d'un certain nombre d'indicateurs pour codifier les éléments des dossiers et permettre leur traitement statistique. Les résultats obtenus ont permis de construire une typologie des parcours (en croisant les éléments significatifs comme la précocité ou non de la prise en charge, la stabilité ou l'instabilité des lieux de placement et de droits parentaux, le type de danger ou de maltraitance à l'origine de la première mesure,

la durée des mesures préventives de milieu ouvert avant le premier placement, la présence de problématiques associées (handicap, psychologique), etc.).

Les corrélations mises au jour par cette analyse quantitative ont ensuite été investiguées durant les passations d'entretien (notamment – mais ce ne sont là que quelques exemples qui n'épuisent pas les éléments interrogés - les corrélations entre l'âge au moment du premier accueil, la durée des prises en charge en milieu ouvert et la suite du parcours ; entre le motif des premières décisions et le nombre d'hospitalisations psychiatriques ; entre le nombre d'accueils et la discontinuité d'un suivi psychiatrique ou psychologique ; etc.).

### **Les entretiens biographiques pour recueillir l'expérience subjective et réflexive narrée par le jeune**

La deuxième phase du recueil de données a consisté en la passation d'entretiens biographiques avec 30 jeunes dont les dossiers ont été étudiés préalablement. Après présentation de l'étude auprès de 50 jeunes dont les dossiers ont été étudiés (en parallèle, une information a été transmise aux représentants légaux de ces jeunes pour obtenir une autorisation parentale) et obtention des divers accords obtenus et l'identité des jeunes connue, des échanges ont eu lieu entre les chercheurs et les membres de l'équipe éducative d'accueil du jeune pour les informer de l'entretien à venir et entendre, le cas échéant, une éventuelle contre-indication.

Ces entretiens ont pour visée de recueillir leur narration du parcours tel qu'ils l'ont éprouvé. Comme l'indique les travaux de D. Reimer, « l'analyse biographique permet l'accès à l'interprétation subjective et propre à l'individu de son parcours, au potentiel de souffrance et aux réalisations (de résilience notamment) de l'individu, ainsi qu'à la perception qu'a l'individu des réalisations de son entourage » (Reimer, 2017). Ces entretiens ont cherché à objectiver ce qui fait rupture dans le discours du jeune ou a contrario, ce qui a fait, à un moment donné de leur cheminement, attache et lien. Une réflexion éthique et méthodologique, indispensable dans le contexte de recherche

auprès d'enfants et d'adolescents placés (Euillet, 2017) a eu lieu lors des réunions du comité de suivi (cf. annexe 5) et de l'équipe de recherche de l'étape 1.

Cette réflexion a eu pour but de construire, après échange avec les professionnels des équipes accueillant les jeunes, « une situation positive pour le répondant » (Reimer, 2017) et un cadre d'entretien (le lieu, le contexte, leur nombre, leur fréquence...) adapté à leur niveau de compréhension et à leurs éventuelles difficultés psychologiques, émotionnelles ou relationnelles; le souci de l'autre (ici le jeune rencontré) se situant au cœur de la démarche (Euillet, 2017).

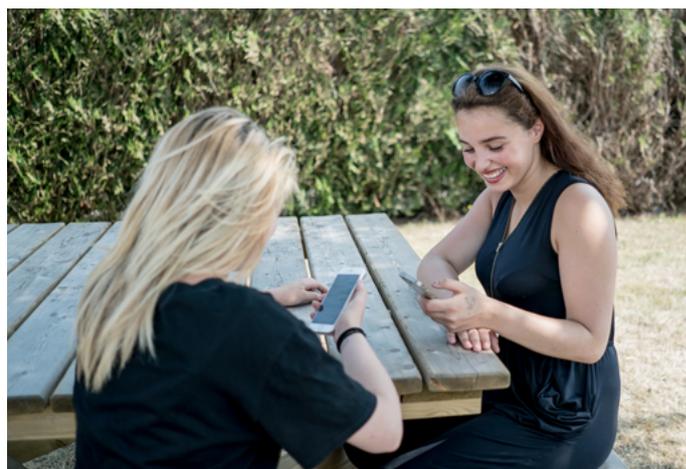
### **La co-construction de stratégies visant à prévenir les ruptures (de janvier 2019 à juin 2019)**

Dans le cadre d'une réflexion préventive sur les ruptures de parcours ou sur la construction de parcours instable et heurté, les connaissances produites grâce au dialogue entre le parcours institutionnel retranscrit et le parcours subjectif vécu du jeune, ce que ce dialogue dévoile comme éventuelles dissensions de représentations, comme ajustement ou désajustement des temporalités, ont permis de mener une réflexion collective en vue d'élaborer des stratégies visant à améliorer la situation (des outils, des évolutions de posture, des dispositifs, etc.).

Pour ce faire, 4 parcours « représentatifs » de jeunes ont fait l'objet de focus-group, à partir de leur double expression (celle des dossiers et celle des entretiens) (Ravon, 2012, 2016). Pour chaque parcours, un groupe de professionnels a été constitué (réunissant cadre socio-éducatif, éducateur, psychologue et selon les disponibilités et besoins, assistant familial, assistante sociale, infirmière, etc. Chaque groupe s'est réuni à 3 reprises.

Ces groupes ont eu pour activité ce qui peut s'apparenter à une analyse réflexive et dialogique des parcours (Ravon, 2012, 2016). Après l'exposition des éléments objectifs issus des dossiers et des éléments subjectifs présents dans la narration des jeunes, le groupe a réalisé un travail collectif de délibération durant lequel la confrontation des

expériences, des ressentis et des représentations des pratiques à l'œuvre ont permis de faire émerger les conditions de prévention, de remédiation ou d'atténuation des ruptures de parcours. Les possibilités offertes par l'analyse réflexive et dialogique des parcours telle que modélisée par Ravon ont été particulièrement adaptées à la question des parcours discontinus et heurtés des jeunes



placés en protection de l'enfance puisqu'elles se situent sur l'aide apportée aux professionnels pour « chercher et trouver dans l'environnement de [leur] travail de nouvelles pistes [leur] permettant a minima de maintenir l'action possible et au mieux d'identifier de nouvelles prises permettant d'agir autrement. » (Ravon, 2016).

Les apports de ces groupes en termes de proposition de nouveaux outils ou de nouvelles pratiques sont en cours de modélisation, sous des formes à définir (outils pour l'évolution des postures professionnelles – symétrisation de l'aide pour une meilleure synchronisation entre l'intervention et sa réception (Gardella 2017), espaces de réflexion collective, dispositifs interstitiels, amélioration des circuits de communication, évolution des organisations, etc.). Ces évolutions ou innovations pour l'action seront présentées dans le rapport de l'étude en même temps que leur expérimentation sur le terrain. Les méthodes et les temps d'analyse et d'évaluation de leurs effets seront également prévus, afin de maintenir au sein des équipes et de l'établissement une posture réflexive respectant les principes de la recherche-action et s'inscrivant dans une démarche pragmatique et continue d'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement proposés.

## Bibliographie du projet de recherche

- Abbott A., 2010, A propos du concept de turning point, in Bessin M., Bidart C., Grossetti M., Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement, Paris, Ed. La découverte.
- Astier I., 2007, Les nouvelles règles du social, Paris, PUF.
- Astier I., 2009, Les transformations de la relation d'aide dans l'intervention sociale, Informations sociales, 2, n° 152, p. 52-58.
- Bessin M., 1998, La temporalité de la pratique judiciaire, un commentaire sociologique, Droit et société, n°39.
- Bessin M., 2006, « L'urgence au sein de la justice des mineurs : un exemple de la dé-temporalisation de l'intervention sociale », Sociétés et jeunesses en difficulté [En ligne], n°1.
- Bourdieu P., 1997, Médiations pascaliennes, Paris, Ed. du Seuil.
- Demilly L., 2008, Les politiques de la relation, Lille, Septentrion.
- Euillet S., 2017, Enjeux psychologiques des supports utilisés en recherche auprès d'enfants accueillis en protection de l'enfance, Sociétés et jeunesses en difficulté [En ligne], 18 | Printemps 2017.
- Fréchon I., Robette N., 2013, Les trajectoires de prise en charge par l'aide sociale à l'enfance de jeunes ayant vécu un placement, Revue française des affaires sociales, 2013, n°1-2, p 122 à 143.
- Fréchon I., Marquet L., Breugnot P., Girault C., 2016, L'accès à l'indépendance financière des jeunes placés. Première vague de l'Étude Longitudinale sur l'Autonomisation des jeunes après un Placement (ELAP), Rapport final remis à l'ONED, 128 p.
- Gardella E., 2014, L'urgence sociale comme chronopolitique. Temporalités et justice sociale dans l'assistance aux personnes sans abri en France depuis les années 1980. Thèse de doctorat, Ecole Normale Supérieure de Cachan.
- Gardella E., 2016, Accompagner sans fin. Epreuves temporelles dans les hébergements sociaux de longue durée, SociologieS [en ligne].
- Gardella E., 2017, Sociologie de la réflexivité dans la relation d'assistance. Le cas de l'urgence sociale, Sociologie du travail, vol. 59, n°3.
- Golse B., Missonnier S., 2005, Récit, attachement et psychanalyse - Pour une clinique de la narrativité. Toulouse, Erès.
- Jamet L., 2010, Les mesures de placement de mineurs « délinquants » : entre logiques institutionnelles et stigmatisation du public, Sociétés et jeunesses en difficulté [En ligne], n°9 | Printemps 2010.
- Jamet L., 2012, La discordance des temporalités dans la justice des mineurs, Nouvelle Revue du Travail, 1.
- Jamet L., Milburn P., 2014, Prévention de la récidive : les services de probation et d'insertion français dans la tourmente, Champ pénal/Penal field [En ligne], Vol. XI
- Laforgue D. 2008, Des institutions compréhensives ? Par-delà l'intérêt général et la domination,, in Payet J.-P. et al., La voix des acteurs faibles, Rennes, PUR, p.165-177.
- Lewin K., 1951, Field theory in social Science, New-York, Editions Harper and Row.
- ONED, 2016, Le PPE : état des lieux, enjeux organisationnels et pratiques. Rapport d'étude, La Documentation française.
- Payet, J.-P., Giuliani F. et Laforgue D. (dir), 2008, La voix des acteurs faibles, Rennes, PUR.
- Payet, J.-P., Rostaing, C., Giuliani, F., 2010, La relation d'enquête, la sociologie au défi des acteurs faibles, Rennes, PUR
- Potin E, 2009, Vivre un parcours de placement. Un champ des possibles pour l'enfant, sa famille et la famille d'accueil, Sociétés et jeunesses en difficultés, 8.
- Potin E., 2012, Enfants placés, déplacés, replacés : parcours en protection de l'enfance, Toulouse, Erès.

- Potin E., 2017, Aide sociale à l'enfance : se construire comme adolescent. Deux récits, deux expériences de placement, *Revue des politiques sociales et familiales*, n°125, 2017.
- Ravon B., 2012, Refaire parler le métier. Le travail d'équipe pluridisciplinaire : réflexivité, controverses, accordage, *Nouvelle revue de psychosociologie*, n°14, Erès, 2012, p. 99-113.
- Ravon B., 2016, Risquer la trahison. Analyse dialogique de l'activité et régulation continue : l'exemple de la reprise collective d'une intervention à domicile, *SociologieS* [en ligne]
- Reimer D., 2017, L'approche biographique dans la recherche sur le placement familial : réflexions éthiques et méthodologiques, *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], 18 | Printemps 2017.
- Ricoeur P., 1990, *Soi-même comme un autre*, Paris, Ed. du Seuil.
- Robin P., Severac N., 2013, Parcours de vie des enfants et des jeunes relevant du dispositif de protection de l'enfance : les paradoxes d'une biographie sous injonction, *Recherches familiales*, n°10.
- Robin P. et alii, 2014, « Des jeunes sortant de la protection de l'enfance font des recherches sur leur monde ». Une recherche par les pairs sur la transition à l'âge adulte au sortir de la protection de l'enfance, *Rapport pour l'ONED*, 252 p.
- Robin P., 2017, Entrer par les coulisses dans les parcours en protection de l'enfance : une approche par les pairs, *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], 19 | Automne 2017.
- Rosa H., 2010, *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La découverte.
- Zimmerman B., 2011, *Ce que travailler veut dire. Une sociologie des capacités et des parcours professionnels*, Paris, Economica.



38, route de Sahurs - CS 10004 - 76380 CANTELEU  
02.35.52.43.43 - [www.idefhi.fr](http://www.idefhi.fr)